Assemblée générale de l'Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles (AFAPDP)
Mexico, le 31 octobre 2011

4ème Rapport moral et financier
Novembre 2010 – octobre 2011

Document de la présidence de l'AFAPDP établi en collaboration avec le secrétariat général

Document présenté à l'assemblée générale le 31 octobre 2011

Sommaire

1. Rapport financier 3

1.1 Evolution et situation des grands équilibres financiers pour l'année 2010 3
1.1.1 Etat financier définitif pour l'année 2010 3
1.1.2 Les principales recettes en 2010 5
1.1.3 Les principales dépenses en 2010 6
1.1.4 Situation de la trésorerie en 2010 8

1.2 Situation financière provisoire de l'association au 27 octobre 2011 8
1.2.1 Solde des comptes à la date du 27 octobre 2011 8
1.2.2 Les principaux fonds collectés en 2011 9
1.2.3 Les principales dépenses à travers les faits marquants de l'année 2011 9
1.2.4 Tableau prévisionnel des recettes et dépenses 11

2. Rapport d'activités 12

2.1 La promotion du droit à la protection des données comme droit fondamental 12

2.2 Conclusions des événements de l'année 2010 13
2.2.1 Conclusions de la conférence et de l'assemblée générale en 2010 13
2.2.2 Le premier séminaire francophone 14
2.2.3 Le plan d'action 2011 14

2.3 La mise en œuvre du plan d'action 2011 15
2.3.1 Les événements organisés par l'AFAPDP 15
2.3.2 L'accompagnement législatif 18
2.3.3 Le suivi des activités du T-PD 20
2.3.4 Le groupe francophone de réflexion sur l'établissement d'un instrument international 21
2.3.5 La relance de la publication de la lettre d'information 22
2.3.6 Le partenariat avec les réseaux institutionnels et l'OIF 23

1. Rapport financier

Depuis 2010, l'AFAPDP a recours à un cabinet comptable extérieur pour le suivi, la vérification et la certification de ses comptes, ainsi que pour la gestion de son personnel (un salarié).
En février 2011, le cabinet comptable Bleu, basé à Paris, a réalisé la certification des comptes pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2010.

Pour la période du 1er janvier au 28 octobre 2011, le présent rapport décrit, à travers les faits marquants de l'année, la situation financière provisoire de l'association.

1.1 Evolution et situation des grands équilibres financiers pour l'année 2010

1.1.1 Etat financier définitif pour l'année 2010

Au 31 décembre 2010, le solde du compte bancaire de l'association était de 91 184 euros.

Cabinet BLEU Expert Comptable Paris
Inscrit au tableau de l' Ordre des Experts Comptables de Paris Ile -de-France

5, place du 18 juin 1940 75006 Paris www.cabinetbleu.com Tél.01 44 84 76 94 Fax 01 45 48 72 29

ATTESTATION

Exercice 2010

Dans le cadre de la mission d'assistance à l'établissement des comptes annuels de l'association AFAPDP (Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles) pour l'exercice 2010, du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 et conformément à notre accord en date de 23 septembre 2010, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des experts comptables.
A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.
Les comptes annuels ci-joints, qui comportent six pages, se caractérisent par les données suivantes :

- Subventions perçues : 52 109 euros
- Cotisations adhérents : 17 000 euros
- Inscriptions : 1 600 euros

Total des recettes : 70 709 euros

- Résultat net comptable (excédent) : 27 900 euros
- Total du bilan : 91 184 euros

Fait à PARIS, le 02 février 2011

MR BLEU - Expert Comptable

Expert Comptable Paris Cabinet BLEU
5, place du 18 juin 1940 - 75006 Paris
T. 01 44 84 76 94 - Fax : 01 45 48 72 29
Siret 449 460 526 00022 - NAF 6920 Z

SARL Capital social : 50000 euros - SIRET 449 460 526 00022 - APE 6920Z - TVA / CEE. FR13449460526

1.1.2 Les principales recettes en 2010

Comme indiqué dans le détail du compte de résultat ci-après, les fonds collectés sont issus principalement :

- des partenariats conclus avec nos partenaires institutionnels, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) d'une part, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) en France d'autre part ;
- des cotisations d'adhésion.

Les contrats de partenariats

Un protocole d'accord signé en 2009 avec l'OIF a été partiellement mis en œuvre en 2010. Ce protocole fixe le cadre de la coopération entre l'AFAPDP et l'OIF et les conditions d'utilisation d'une subvention de 15 000 euros accordée dans le cadre du partenariat sur les droits de l'enfant. Cette subvention a été utilisée pour financer une étude sur le cadre juridique existant pour la protection de la vie privée des enfants et sur les actions de partenariats entre autorités de protection des données personnelles en faveur des droits de l'enfant (2009), ainsi que pour réaliser et imprimer des documents pédagogiques à l'attention des enfants (2010). Une partie de ces documents a d'ores et déjà été diffusée dans les réseaux de l'AFAPDP et de l'OIF.

Dans le courant de l'année 2010, deux accords de partenariats ont été conclus avec l'OIF, qui ont donné lieu au versement de deux subventions : un protocole pour soutenir les activités de formation de l'AFAPDP (30 000 euros) et un protocole pour soutenir l'organisation de la 4ème conférence annuelle (15 000 euros), soit un montant total de 45 000 euros.

Sur ces 45 000 euros, 36 000 euros ont effectivement été versés sur le compte de l'AFAPDP (premières tranches de la subvention), et environ 22 000 euros ont été effectivement utilisés. La somme non utilisée a été remboursée à l'OIF. Un rapport moral et financier distinct a été préparé pour chacun de ces contrats conclus avec notre partenaire.

Fin 2010, l'AFAPDP a par ailleurs signé une convention de partenariat avec la CNIL qui a donné lieu au versement d'une subvention d'un montant de 15 000 euros, en vue de soutenir les frais liés au recrutement d'un employé à temps plein pour la période du 2 novembre au 31 décembre 2010.

Au total, l'AFAPDP a donc reçu 51 000 euros de subvention, qui représentent les trois quarts de ses ressources.

L'AFAPDP souhaite tout particulièrement remercier la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'homme de l'OIF, ainsi que la CNIL pour leur soutien constant et indispensable à la réalisation ses missions.

Les cotisations perçues

L'appel à cotisations pour l'année 2010 a été lancé le 5 octobre 2010.

Les 14 autorités suivantes se sont acquittées des frais de cotisation (11 autorités adhérentes en 2009, 14 en 2008) :

- ALBANIE (Commissaire à la protection des données)
- ANDORRE (Agence andorrane de protection des données)
- BELGIQUE (Commission de la protection de la vie privée)
- BENIN (Commission nationale de l'informatique et des libertés)
- BURKINA FASO (Commission de l'informatique et des libertés)
- CANADA (Commissariat fédéral à la protection de la vie privée)
- QUEBEC (Commission d'accès à l'information)
- FRANCE (Commission nationale de l'informatique et des libertés)
- GRECE (Autorité de protection des données à caractère personnel)
- LUXEMBOURG (Commission de protection des données personnelles)
- MAURICE (Commissaire à la protection des données)
- MONACO (Commission de contrôle des informations nominatives)
- SENEGAL (Commission à la protection des données à caractère personnel (Sénégal)
- SUISSE (Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence

Le montant total perçu est équivalent à 17 000 euros, et représente environ un quart des ressources de l'association.

Enfin, l'association a également perçu un montant égal à 1 600 euros correspondant aux frais d'inscription des participants à la 4ème conférence annuelle.

1.1.3 Les principales dépenses en 2010

Les principales dépenses de l'AFAPDP en 2010 sont liées à la réalisation de plusieurs de ses missions :

- L'AFAPDP a utilisé une partie de la subvention perçue dans le cadre du protocole d'accord avec l'OIF datant de 2009 et établissant un partenariat sur les droits de l'enfant pour réaliser la commande d'une étude, la réalisation graphique et l'impression de documents pédagogiques destinés aux jeunes.
- Les principales dépenses ont été utilisées pour l'organisation de la 4ème conférence annuelle et du 1er séminaire des commissaires francophones à la protection de la vie privée à Paris les 30 novembre, 1er et 2 décembre 2010. Pour ces événements, et conformément au protocole d'accord, l'association a mobilisé la subvention versée par l'OIF pour la prise en charge des participants originaires des pays du sud (prise en charge des frais de transport, d'hébergement, d'inscription pour participer aux réunions), ainsi que pour couvrir certaines dépenses logistiques (restauration).

Les produits liés aux « salaires et traitement » et aux « charges sociales » constituent un autre poste de dépenses significatif.

Détail du compte de résultat

ASS FRANCO AUTOR PROTECT DONNES PERSONNELLES — Etats de synthèse au 31/12/2010

	du 01/01/10 au 31/12/10 12 mois	%	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois	%	du 23/11/07 au 31/12/08 14 mois	%
- 740100 SUBVENTION OIF	37 109,05	52,48	40 661,40	66,49	24 000,00	68,38
- 740200 SUBVENTION MAE					5 000,00	14,25
- 740300 SUBVENTION CNIL	15 000,00	21,21				
Subventions d'exploitation	**52 109,05**	**73,70**	**40 661,40**	**66,49**	**29 000,00**	**82,62**
- 756000 COTISATIONS	17 000,00	24,04	18 910,00	30,92	6 100,00	17,38
- 756010 INSCRIPTIONS	1 600,00	2,26				
- 756100 FORMATION			1 586,99	2,59		
Cotisations	**18 600,00**	**26,30**	**20 496,99**	**33,51**	**6 100,00**	**17,38**
Produits d'exploitation	**70 709,05**	**100,00**	**61 158,39**	**100,00**	**35 100,00**	**100,00**
- 604000 Achats d'études et prestations	6 015,12	8,51				
- 606300 Achats de petit équipement			7,66	0,01		
- 618500 Frais de colloques, de séminaires			7 700,00	12,59		
- 618600 CONFERENCECMAPD					7 520,00	21,42
- 622600 Honoraires	1 794,00	2,54				
- 623600 Catalogues et imprimés	2 519,98	3,56				
- 625100 Voyages et déplacements	24 624,75	34,83	18 381,95	30,06	15 539,62	44,27
- 625700 Réceptions			390,00	0,64		
- 627800 Prestations de services bancaires	199,60	0,28	264,38	0,43	69,83	0,20
Autres achats non stockés et charges e	**35 153,45**	**49,72**	**26 743,99**	**43,73**	**23 129,45**	**65,90**
- 641100 Salaires appointements commiss	5 300,00	7,50				
- 641400 Indemnités et avantages divers	95,50	0,14				
Salaires et Traitements	**5 395,50**	**7,63**				
- 645100 URSSAF	1 595,11	2,26				
- 645310 B2V RETRAITE	431,85	0,61				
- 645400 POLE EMPLOI	232,80	0,33				
Charges sociales	**2 259,76**	**3,20**				
Charges d'exploitation	**42 808,71**	**60,54**	**26 743,99**	**43,73**	**23 129,45**	**65,90**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**27 900,34**	**39,46**	**34 414,40**	**56,27**	**11 970,55**	**34,10**
- 666000 Pertes de change			4,39	0,01		
Charges financières			**4,39**	**0,01**		
Résultat financier			**-4,39**	**-0,01**		
RESULTAT COURANT	**27 900,34**	**39,46**	**34 410,01**	**56,26**	**11 970,55**	**34,10**
Résultat exceptionnel						
EXCEDENT OU DEFICIT	**27 900,34**	**39,46**	**34 410,01**	**56,26**	**11 970,55**	**34,10**
Contribution volontaires en nature						
Total des produits						
Total des charges						

1.1.4 Situation de la trésorerie en 2010

Concernant la trésorerie, les éléments significatifs pour l'année 2010 sont :

- le poids primordial des subventions : les subventions constituent la principale ressource de l'association. Chaque année, l'association doit proposer à ses partenaires des projets d'actions communes qui peuvent donner lieu à la signature d'accords de partenariat pour réaliser ces projets. Afin de développer ses capacités d'action, l'AFAPDP doit non seulement réfléchir à de nouvelles actions, et en parallèle chercher à diversifier ses partenaires.

- les moyens humains mobilisés par le secrétariat général et la présidence : la CNIL en France, qui assure le secrétariat général de l'AFAPDP depuis 2007, a procédé, en novembre 2010, au recrutement d'une chargée de mission à temps plein basé à Paris. Ses missions sont exclusivement dédiées au fonctionnement de l'association. La CNIL met à sa disposition un bureau, des ressources informatiques et divers autres moyens matériels, pour assurer le bon fonctionnement du secrétariat de l'association. Des moyens humains ont également été mobilisés par les membres du Bureau, en particulier ceux de la Commission d'accès à l'information du Québec (présidence) et de la CNIL (secrétariat général). L'organisation des réunions francophones à Paris en novembre et décembre 2010, a nécessité un investissement humain considérable de la part de ces deux autorités.

- la prise en charge des dépenses de fonctionnement : une partie des dépenses de fonctionnement a été prise en charge par les membres du Bureau, en particulier les dépenses liées à l'organisation des conférences téléphoniques et à la diffusion, par voie électronique ou postale, des documents de travail, prises en charge par la CNIL (secrétariat général).

L'AFAPDP remercie l'ensemble des personnels mobilisés pour assurer le bon fonctionnement de l'association et la réussite de ses projets.

1.2 Situation financière provisoire de l'association au 27 octobre 2011

1.2.1 Solde des comptes à la date du 27 octobre 2011

Au 27 octobre 2011, le solde du compte bancaire de l'association était de 74 320 euros. Une partie des subventions n'a pas encore été versée sur le compte bancaire de l'association. De même, certains paiements, en liaison avec les prises en charges en cours de frais de déplacement, d'hébergement, et d'inscription pour des participants à la conférence annuelle et en lien avec les autres projets en cours de l'association, n'ont pas encore été débités (frais de la conférence organisée à Mexico le 31 octobre 2011).

1.2.2 Les principaux fonds collectés en 2011

Les contrats de partenariats

L'AFAPDP a produit en début d'année 2011 un plan d'action annuel qui s'inspire des conclusions et recommandations de l'assemblée générale 2010. Ce document est mis à disposition des membres de l'association et de ses partenaires, qui peuvent grâce à ce document développer une vision à court et moyen terme des objectifs de l'AFAPDP et des réponses proposées pour atteindre ces objectifs (voir la deuxième partie du présent rapport).

Sur la base de ce document stratégique, un protocole d'accord a été signé entre l'OIF et l'AFAPDP pour soutenir « les activités de sensibilisation, de formation et de concertation portées par l'AFAPDP, […] mais également l'accompagnement législatif des Etats qui souhaitent se doter d'une législation dans le domaine de la protection des données personnelles ». Ce protocole prévoit le développement de la coopération entre les réseaux francophones et l'AFAPDP, ainsi que le versement d'une subvention de 40 000 euros (versée en deux parties).

Une convention pluriannuelle d'objectifs a aussi été signée avec la CNIL au printemps 2011. Elle constitue un cadre classique de coopération autour d'une série d'objectifs et de missions à réaliser en commun. Elle prévoit le versement d'un montant maximal de 45 000 euros par an, en fonction des besoins effectifs de l'association.

Un rapport moral et financier complet de l'utilisation de chacune de ces subventions sera établi en fin d'année 2011.

Les cotisations reçues

En 2011, l'appel à cotisation a été lancé le 22 juillet après l'accord du Bureau rendu le 12 juillet. Le Bureau a été décidé de lancer cet appel à cotisation avant les réunions de Dakar organisées en septembre pour proposer une nouvelle formule aux adhérents : les représentants d'autorités adhérentes seront exemptés de frais d'inscription au séminaire.
A ce jour, l'association a perçu un montant de 17 830 euros équivalent aux cotisations d'adhésion de 12 autorités. 11 autorités ont renouvelé leur adhésion, une autorité a adhéré pour la première fois à l'association (Maroc).
Au jour de la rédaction de ce rapport, la mise à jour de la liste de paiement des cotisations était encore en cours.

1.2.3 Les principales dépenses à travers les faits marquants de l'année 2011

La 5ème Conférence annuelle et l'assemblée générale 2011 à Mexico

Le budget dédié à l'organisation de la 5ème conférence annuelle et de la 5ème assemblée générale atteint 30 000 euros, grâce à la subvention OIF et aux cotisations des membres de l'AFAPDP en 2010 et 2011.

La subvention a été utilisée presque exclusivement pour favoriser la participation de représentants de pays du sud aux réunions francophones et à la 33ème conférence internationale organisées les 31 octobre et 1, 2 et 3 novembre 2011. Cinq représentants d'autorités et de pays francophones du sud ont ainsi pu participer aux réunions grâce à la prise en charge de l'AFAPDP : Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Maurice et Sénégal. Un représentant de Madagascar a également été pris en charge (hors protocole OIF).

Les réunions de Dakar

Le budget alloué à l'organisation des réunions de Dakar s'est élevé à 30 000 euros. Les dépenses ont été couvertes par la subvention de l'OIF et par les cotisations annuelles 2010 et 2011 des membres de l'AFAPDP.

Le budget a été utilisé principalement pour la location des salles de réunions et la prise en charge de sept représentants d'autorités et de pays francophones du sud, à savoir : Côte d'Ivoire, Egypte (annulé), Maurice, Mali, Niger, République centrafricaine, Tunisie. Madagascar a également bénéficié d'une prise en charge (hors protocole OIF).

Plusieurs représentants d'Etats non dotés d'une législation en matière de protection des données personnelles ont participé pour la première fois à une réunion sur ce sujet, tels que la Côte d'Ivoire et la République centrafricaine.

Les visites d'étude auprès des autorités francophones

Avec le double objectif d'assurer la promotion des activités et de l'identité francophone de l'association et de renforcer son expertise, plusieurs visites d'étude ont été réalisées en 2011 auprès des membres tels que le Commissariat fédéral à la protection de la vie privée à Ottawa (Canada), la Commission d'accès à l'information à Québec (Canada), le Bureau du Préposé fédéral à la protection des données personnelles et à la transparence à Berne (Suisse), le Bureau du Préposé cantonal à la protection des données personnelles et à la transparence à Genève (Suisse), et la Commission de protection de la vie privée à Bruxelles (Belgique). Au total, environ 2 500 euros ont été consacré à la réalisation de ses visites.

La participation aux réunions du T-PD à Strasbourg

L'AFAPDP, qui est membre observateur au Comité consultatif de la Convention 108 (T-PD) du Conseil de l'Europe depuis 2008, participe régulièrement aux réunions organisées par le T-PD et s'attache à assurer une présence francophone et par là une représentation des Etats non membres du Conseil de l'Europe. Le T-PD organise environ une réunion (de trois jours) par trimestre à Strasbourg. Les résultats de ces réunions et de la participation de l'AFAPDP sont présentés dans la deuxième partie du rapport (rapport moral). Dans le budget de l'association, ces déplacements ont représentés une charge d'environ 350 euros en 2011 (sans tenir compte de la participation à la réunion plénière prévue du 29 novembre au 2 décembre).

Les missions bilatérales d'accompagnement à la mise en place des jeunes autorités et les actions de communication

Deux missions bilatérales d'accompagnement étaient prévues cette année : l'une en Tunisie en mars et l'autre au Maroc en mai. Malheureusement, ces deux missions n'ont pu aboutir en raison du contexte politique et/ou sécuritaire.

Depuis le 1er janvier 2011, l'AFAPDP a également examiné deux projets de loi (Madagascar et Mali).

L'AFAPDP a également réalisé une brochure de présentation de l'association et de ses activités, et relancé la publication de sa lettre d'information (en avril et juillet 2011).

Les missions prises en charges par les autorités membres du Bureau de l'AFAPDP

Trois réunions de Bureau, tenues de février à juillet 2011, se sont déroulées au seul moyen de conférences téléphoniques, pour une durée d'une heure à une heure trente. Elles ont été prises en charge par la CNIL en France. Les communications de documents entre les membres du Bureau et avec les membres de l'association ont été assurées le plus souvent par voie électronique et ont été prises en charge par le secrétariat général placé auprès de la CNIL.

1.2.4 Tableau prévisionnel des recettes et dépenses au 27 octobre 2011

RECETTES	Montants des principales recettes en euros	**DEPENSES**	Montants des principales dépenses en euros
Subventions dont : OIF CNIL	85 000 dont : 40 000 45 000	Salaires et charges sociales	51 000 (inclus novembre et décembre 2011)
Cotisations	18 000	Evénements dont : Séminaire 2011 Conférence 2011	60 000 30 000 30 000
Excédent 2010	30 000	Déplacements (dont visites d'étude et réunions du T-PD)	3 000
		Fonctionnement et communication (dont plaquette de l'association)	9 000
Total des recettes	133 000	Total des dépenses	123 000
Somme restante pour les missions de fin d'année 2011			**10 000**

2. Rapport d'activités

Rédigé à la suite des réunions tenues à Dakar à la fin du mois de septembre 2011, le présent rapport couvre la période de décembre 2010 à octobre 2011 et rend compte des actions menées par l'Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles (AFAPDP).

Election du nouveau président de l'AFAPDP

Suite au départ de M. Saint-Laurent de la présidence de la Commission d'Accès à l'Information (« CAI ») du Québec et de l'AFAPDP début janvier 2011, un vote (par voie électronique) a été organisé du 14 au 31 janvier 2011 pour assurer le renouvellement de la présidence de l'association. Les quatorze autorités membres invitées à voter ont exprimé à l'unanimité leur soutien à la candidature de M. Jean Chartier, Président de la CAI du Québec.

Maître Jean Chartier, magistrat membre du Barreau de Québec depuis 1982, Commissaire à la CAI depuis 2006, et nommé Président de la CAI du Québec par l'Assemblée nationale du Québec en janvier 2011, a été officiellement nommé Président de l'Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles le 2 février 2011 lors de la 16ème réunion du Bureau de l'AFAPDP.

2.1 La promotion du droit à la protection des données comme droit fondamental

L'AFAPDP a été créée lors de l'assemblée constitutive tenue à Montréal le 24 septembre 2007, en présence de représentants de 27 États et Gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Les participants de ces 27 pays et gouvernements ont réaffirmé que le droit à la protection des données personnelles est indispensable à la démocratie et au développement dans un État de droit, et qu'il doit, à l'instar des autres droits de la personne, être reconnu, promu et protégé par des autorités compétentes et indépendantes.

Cette initiative se situe dans le prolongement des souhaits exprimés par les chefs d'États de la Francophonie lors des déclarations adoptées à Ouagadougou, le 27 novembre 2004, à l'occasion du Xe Sommet, à Bucarest, le 29 novembre 2006, à l'occasion du XIe Sommet de la Francophonie et à Montreux, le 24 octobre 2010, à l'occasion du XIIIe Sommet.

A Ouagadougou en 2004, les chefs d'États de la Francophonie ont convenu « *d'attacher une importance particulière à la protection des libertés et droits fondamentaux des personnes, notamment de leur vie privée, dans l'utilisation des fichiers et traitements de données à caractère personnel* ». Ils ont en conséquence appelé « *à créer ou consolider les règles assurant cette protection* » et ont encouragé « *la coopération internationale entre les autorités indépendantes chargées dans chaque pays de contrôler le respect de ces règles* ».

En 2006, les chefs d'États de la Francophonie ont appelé à « *l'intensification des travaux nécessaires à l'adoption de législations et réglementations assurant la protection des*

personnes, de leurs libertés et de leurs droits fondamentaux dans l'utilisation des fichiers et traitements de données à caractère personnel ». Plus encore ils ont marqué, face à l'accroissement des flux transfrontières de données, leur intérêt pour examiner l'opportunité d'un instrument international dans le domaine de la protection des données.

Enfin, dans leur Résolution sur la Déclaration de Bamako, dix ans après, adoptée à Montreux le 24 octobre 2010, les chefs d'Etat et de gouvernement de la francophonie se sont engagés à « *adopter une législation de protection des données personnelles et à soutenir les efforts vers l'adoption d'un instrument international sur la protection des données personnelles et de la vie privée*».

L'AFAPDP constitue ainsi une plate-forme privilégiée pour relayer la volonté des chefs d'États de la Francophonie et encourager la coopération entre autorités francophones de protection des données personnelles, ainsi que pour promouvoir le droit à la protection des données personnelles au sein de l'espace francophone. Aussi, l'AFAPDP a comme mandat principal de soutenir un réseau d'autorités indépendantes francophones dans la promotion et la défense des règles de protection des données personnelles au sein de la Francophonie.

Les activités de promotion réalisées par l'AFAPDP de novembre 2010 à octobre 2011 sont développées ci-dessous.

2.2 Conclusions des événements de l'année 2010

2.2.1 Conclusions de la conférence et de l'assemblée générale en 2010

L'activité majeure de l'AFAPDP en 2010 a été l'organisation le 30 novembre 2010, à Paris, de la 4ème Conférence annuelle des commissaires francophones à la protection des données personnelles et de sa 4ème Assemblée générale.

Plus de cinquante personnes représentant des autorités francophones de protection des données, des États non dotés d'une législation de protection des données personnelles, et des partenaires institutionnels européens et francophones de l'Association, étaient présents pendant cette journée de débats consacrés à la question de l'élaboration d'un instrument juridique international dans le domaine de la protection des données et aux récentes évolutions rencontrées par certaines autorités de protection des données, notamment liées à des développements politiques, sociaux et/ou technologiques.

Les échanges entre les participants ont fait apparaître un certain nombre de recommandations, parmi lesquelles :

- la nécessaire mobilisation des autorités et des pouvoirs publics pour convoquer une conférence intergouvernementale en vue de l'adoption d'un instrument international contraignant[1] ;
- pour augmenter les effets de cette mobilisation, la participation des autorités aux activités des groupes de réflexion (dont le Comité consultatif de la Convention 108 du

[1] Une résolution en ce sens avait été adoptée quelques semaines plus tôt à Jérusalem lors de la conférence internationale des commissaires à la vie privée et à la protection des données personnelles.

Conseil de l'Europe) et aux actions menées au niveau des organisations régionales, européennes et africaines ;

- la nécessité, enfin, de bien définir les notions de base de la législation et du débat sur la protection des données dans l'espace francophone et international et de promouvoir l'usage du français dans les instances internationales.

Ces deux grandes idées ont d'ailleurs fait l'objet de résolutions adoptées par l'Assemblée générale.

L'AFAPDP a également identifié ses priorités pour 2011 :

- *animer le réseau francophone* des autorités de protection des données, notamment grâce à *un soutien technique* aux autorités nouvellement installées et à la *promotion de l'adoption d'une législation dans les Etats* intéressés par la question de la protection des données personnelles ;
- *poursuivre la réflexion engagée sur l'élaboration et la modernisation des textes nationaux et internationaux au sein des groupes de travail francophones et européens* et engager un processus de consultation des sociétés civiles nationales, européennes et africaines ;
- *entreprendre un travail de sensibilisation du public*, administrations et entreprises, et leur faire prendre conscience de leur responsabilité dans la mise en œuvre et le respect des lois informatique et liberté ;
- enfin, *mobiliser les autorités sur la question des standards internationaux* (et assurer un relais jusqu'aux pouvoirs publics) et sur la question des transferts internationaux de données.

Pour l'association, il s'agissait de renforcer ses activités de coopération bilatérale et multilatérale, ainsi que ses activités de politique internationale, et d'assurer une représentation des autorités francophones au sein de la conférence internationale des commissaires à la protection des données.

2.2.2 Le premier séminaire francophone

La conférence et l'assemblée générale ont été suivies par le 1er séminaire organisé par l'association les 1er et 2 décembre dans les locaux de la CNIL. Ce séminaire avait pour ambition de couvrir un large choix de thèmes relatifs à la protection des données : fonctionnement d'une autorité de protection des données personnelles, grands principes des lois de protection, transferts internationaux de données, enjeux liés aux nouvelles technologies, formalités préalables, procédures de contrôle. Cette initiative a donné lieu à d'importants échanges et a été salué par la majorité des participants.

Environ 50 personnes ont participé à ce séminaire d'échange et de formation organisé pour la première fois par l'AFAPDP.

2.2.3 Le plan d'action 2011

Sur la base des actions menées tout au long de l'année en 2010 et des recommandations de l'assemblée générale du 30 novembre 2010, l'AFAPDP a élaboré son plan d'action en début

d'année 2011, avec pour objectif de concrétiser les demandes des membres de l'association et planifier des actions réparties dans l'année.

Ce document, accompagné d'un budget prévisionnel, avait pour but de clarifier nos objectifs auprès de nos partenaires, notamment l'OIF.

Le plan d'action annonce tout d'abord les axes stratégiques d'intervention de l'AFAPDP :

Axes stratégiques
1. promotion de la législation sur la protection des données et de l'expertise dans l'espace francophone
2. consolidation des dispositifs de formation en matière de protection des données
3. mise en commun des travaux de recherche et valorisation des bonnes pratiques des institutions
4. développement des contacts avec les représentants des pays intéressés par l'adoption d'une législation sur la protection des données

Par la suite, il énonce une série d'actions prioritaires à mener, parmi lesquelles :

Actions prioritaires
5ème conférence annuelle et assemblée générale
2ème séminaire
Deux missions de promotion de la législation (Mali et Niger ?) et deux visites d'étude (Maroc et Bénin ?)
Suivi des travaux internationaux sur la protection des données personnelles (notamment ceux du Conseil de l'Europe) et production de documents d'expertise et d'études
Relancer les travaux du groupe francophone de réflexion sur l'élaboration d'un instrument international
Relancer la publication de la lettre d'information de façon trimestrielle (avril, juillet, octobre, janvier 2011-2012)
Participer aux activités et réflexions des réseaux francophones et assister au moins à un événement organisé par une association francophone du réseau

2.3 La mise en œuvre du plan d'action 2011

2.3.1 Les événements organisés par l'AFAPDP

Le 17 mai 2011, sur la base du plan d'action 2011, Monsieur Hugo Sada, Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'OIF, et Monsieur Jean Chartier, président de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles, ont signé un protocole d'accord en vue de soutenir « les activités de sensibilisation, de formation et de concertation portées par l'AFAPDP, […] mais également l'accompagnement législatif des Etats qui souhaitent se doter d'une législation dans le domaine de la protection des données personnelles ».

C'est la première année que l'OIF apporte une subvention globale et annuelle à l'AFAPDP. L'AFAPDP remercie l'OIF pour la confiance qu'elle lui accorde en accompagnant depuis 2007 le déploiement de la stratégie francophone en matière de protection des données personnelles, et notamment dans la mise en œuvre des actions présentées ci-après.

La rencontre régionale et le séminaire de l'AFAPDP à Dakar le 19, 20 et 21 septembre 2011

Depuis sa création en 2007, l'AFAPDP n'avait jamais organisé de réunion en Afrique (mais à Montréal, Strasbourg, Madrid, Paris). Avec l'accord de notre vice-présidente, Mme Alimata Ouattara, présidente de la Commission de l'informatique et des libertés du Burkina Faso, et sur proposition de M. Mouhamadou Lo, président de la Commission de protection des données personnelles du Sénégal, le Bureau de l'association a décidé d'organiser en 2011 le 2ème séminaire francophone à Dakar.

L'OIF a largement soutenu ce choix qui démontre la volonté de l'AFAPDP de développer sa présence en Afrique et qui s'inscrit largement dans le cadre du protocole d'accord. En effet, l'objectif principal de ces réunions était d'une part la sensibilisation des pouvoirs publics, des entreprises et de la société civile sénégalaise (rencontre régionale), et d'autre part la formation des membres de l'AFAPDP (séminaire).

Ce choix visait également à soutenir les efforts du Sénégal pour sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux de la protection des données personnelles.

La rencontre régionale organisée le 19 septembre 2011 a rassemble près de 150 personnes, représentant des autorités, pouvoirs publics, associations, entreprises… Elle s'est décomposée en deux temps : une première session concentrée sur les arguments en faveur de l'adoption d'une législation sur la protection des données personnelles et les moyens pour se doter d'une telle législation, puis une seconde session sur l'application pratique des grands principes de la protection des données. Cette rencontre a suscité beaucoup d'intérêt parmi l'ensemble des participants représentant la société civile sénégalaise.

Les deux jours de séminaire, les 20 et 21 septembre, ont été entièrement consacrés à la formation des représentants des autorités francophones et des Etats francophones intéressés par l'adoption d'une législation sur la protection des données (environ 50 participants). Des ateliers thématiques ont porté sur des questions stratégiques (définir les priorités d'une autorité, indépendance, communication) et sectorielles (état civil, télécommunications, droit applicable, …).

Une réunion de travail a également été organisée le 19 septembre au matin avec les membres de l'AFAPDP afin, dans un premier temps, de faire le bilan des instruments internationaux et régionaux et des processus de modernisation engagés en 2011, et dans un deuxième temps, de préparer la conférence annuelle francophone et la conférence internationale des commissaires à la protection des données personnelles et à la vie privée, organisés cette année à Mexico.

Les actes de la rencontre et du séminaire ont été remis à l'ensemble des participants (diffusion par voie électronique). A l'issue des réunions, plusieurs projets de coopération bilatérales ont vu le jour, par exemple avec la Commission de protection des données personnelles (CPDP) du Sénégal (mise en place d'une coopération CNIL/CPDP, production de supports de communication OIF/CPDP), avec le Maroc (partenariat groupement des banques marocaines et françaises et commissions de protection des données marocaine et française)…

Pendant les rencontres de Dakar, les membres de l'association ont mis en avant certaines préoccupations, entre autres sur le besoin de renforcer la sensibilisation des pouvoirs publics et de la société civile, sur le rappel de l'importance de l'indépendance des autorités et sur les difficultés liées à l'encadrement des transferts de données personnelles.

Ces trois points font l'objet de projets de résolution présentés pour adoption à l'assemblée générale de l'AFAPDP du 31 octobre à Mexico.

La 5ème conférence annuelle et la 5ème assemblée générale

Les deux événements ont lieu la veille de la 33ème Conférence internationale des commissaires à la protection des données personnelles, organisée par l'Institut mexicain de protection des données (IFAI), du 1er au 3 novembre 2011.

Cette 5ème Conférence francophone revêt une importance fondamentale pour l'action de la Francophonie en faveur de la protection des données personnelles. En organisant sa conférence annuelle au Mexique, l'AFAPDP souhaite assurer une représentation significative des autorités des États francophones lors de ce grand événement international, et faire en sorte que la voix des autorités francophones rencontre un écho au sein de la communauté internationale (recommandation de l'assemblée générale 2010).

La conférence est une nouvelle fois organisée par l'Association francophone de protection des données personnelles (AFAPDP) grâce au soutien de la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'homme de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Elle se déroule en deux sessions : la première traite de la responsabilité sociale des entreprises dans la protection des données personnelles, et du rôle des autorités de contrôle en la matière ; ensuite la deuxième session aborde la protection des données personnelles dans l'espace africain francophone. Nous aurons ainsi l'occasion d'évoquer, entres autres, l'expérience des États africains pionniers dans ce domaine.

La conférence sera clôturée par l'assemblée générale annuelle de l'AFAPDP lors de laquelle les membres se verront notamment présenter, pour adoption, trois projets de résolutions issus des discussions de Dakar et relatifs à la sensibilisation, l'indépendance et à un référentiel commun pour encadrer les transferts de données.

2.3.2 L'accompagnement législatif

Depuis sa création, l'AFAPDP a accompagné plusieurs Etats vers l'adoption d'une législation sur la protection des données personnelles et la mise en place d'une autorité indépendante (Burkina Faso, Maurice, Sénégal, Tunisie, Maroc, Bénin…). En effet, l'une des missions principales de l'association consiste à promouvoir l'adoption de législation dans le domaine de la protection des données personnelles, à accompagner les Etats intéressés dans leur travail législatif et dans la mise en place d'une autorité de protection des données, par la mise à disposition de textes de référence (canevas, textes nationaux), le conseil stratégique et juridique (examen des projets de loi), ou la formation sur place (missions d'expertise) ou collective (séminaire).

Il est utile de rappeler que l'éventail des actions de l'AFAPDP est large mais repose sur l'expertise, déjà reconnue et à développer (en termes d'effectifs) de notre réseau. De vifs remerciements sont adressés aux experts sollicités cette année, notamment au Canada et au Québec, en France, en Belgique, en Suisse, en République tchèque, au Burkina Faso, au Sénégal, au Maroc, au Bénin, en Tunisie, à Maurice…

Mise à disposition d'un canevas législatif[2] et textes de loi

Rédigé en 2006 par la CNIL à l'attention des pays intéressés par l'adoption d'une législation sur la protection des données, le canevas législatif francophone est un texte de référence mis à disposition des législateurs. Il fait partie d'une base de données constituée par l'AFAPDP qui comprend également l'ensemble des textes de lois des Etats francophones (textes nationaux) et des textes internationaux.

Dans le cadre de la relance des activités du groupe francophone de travail, l'AFAPDP a retenu un des projets qui consisterait à réaliser une modernisation de ce canevas dans les prochaines années, en tenant compte notamment des travaux de modernisation des textes de référence en cours (Convention 108, Directive européenne, Lignes directrices de l'OCDE…).

Examen des projets de lois

Au 1er semestre 2011, l'AFAPDP a eu l'occasion d'apporter son expertise pour commenter deux projets de loi soumis par des pays souhaitant se doter de loi de protection des données personnelles : ceux de Madagascar et du Mali. L'AFAPDP a également adressé des courriers de soutien aux hautes instances de ces pays pour appuyer ces projets. Nous encourageons les gouvernements concernés à poursuivre leurs efforts vers l'adoption d'un texte et la mise en place d'une autorité indépendante, conformément aux principes défendus par l'association.

D'autres travaux très concrets sont en cours au Niger (dont le représentant participe à nos travaux depuis 3 ans) et au Cambodge, qui a annoncé commencer à réfléchir à un cadre

[2] http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/approfondir/dossier/international/Francophonie/Canevas-legislatif.pdf

juridique relatif à la protection des données personnelles, qui permettrait de poser certaines bases entre l'informatique et les libertés des citoyens cambodgiens.

Activités de promotion de la législation

Outre l'accompagnement législatif, la dynamique politique et philosophique créée par l'association a conduit à l'arrivée dans le réseau de l'AFAPDP de représentants d'Etats non encore dotés d'une législation et jusqu'à présent non impliqués dans la réflexion menée à grande échelle par l'AFAPDP. Ces derniers ont le plus souvent répondu à une sollicitation de l'AFAPDP (invitation à participer à nos réunions, par exemple, d'où l'importance d'organiser des événements publics). C'est le cas de représentants de la Côte d'Ivoire, de République centrafricaine, du Liban qui ont participé à nos réunions à Dakar. Des interlocuteurs ont également été identifiés dans la République des Seychelles, au Cameroun et en République du Congo et RDC, principalement au sein des ministères de la justice ou des parlements.

Ces activités de diffusion revêtent une importance considérable car il a été constaté par nos membres que l'un des principaux problèmes est la méconnaissance de nos lois par les pouvoirs publics et la société civile. C'est pourquoi la prise de contact bilatérale demeure indispensable et au centre de nos préoccupations, tout en respectant les particularités et priorités de chacun des Etats.

Les missions d'expertise et visites d'études

Deux missions bilatérales d'accompagnement à la mise en place d'une autorité (deuxième « phase » de l'accompagnement) étaient prévues en 2011 : l'une en Tunisie en mars et l'autre au Maroc en mai.

En Tunisie, la mission s'inscrivait dans le cadre de la coopération renforcée entre la CNIL en France et l'Institut national de protection des données personnelles (INPDP) tunisien, mis en place depuis 2009. Elle répondait à une demande d'assistance de haut niveau (présidence) pour améliorer les modalités d'application de la loi tunisienne et développer les compétences de l'autorité.

Au Maroc, la CNIL a répondu à une demande de conseil de haut niveau pour assurer la bonne mise en place de l'autorité de protection des données marocaine, la Commission nationale de protection des données personnelles (CNPDP). Depuis le début des travaux législatifs au Maroc, la CNIL a suivi de près les évolutions et garanties apportées pour l'adoption d'une loi et l'installation d'une autorité en conformité avec les critères des législations internationales (notamment européenne).

Ces deux missions (de deux jours) n'ont malheureusement pas pu aboutir en raison du contexte politique et/ou sécuritaire sur place.

Il est question de reporter ces deux missions et de prévoir d'autres missions auprès d'autres autorités, ce qui exige de bien identifier les besoins des interlocuteurs et varier les modes d'intervention (stratégique/juridique).

En résumé, plusieurs développement positifs ont eu lieu dans les pays francophones, dotés ou non d'une autorité de protection des données :

- rédaction d'un projet de lois : Madagascar, Mali
- adoption d'une législation : Gabon (juin 2011)
- nomination d'une nouvelle commission : Sénégal (juin 2011)
- installation d'une autorité de protection des données : Maroc (avril 2011)

En 2011, la totalité des Etats francophones du nord et sept Etats francophones du sud (africains) sont dotés d'une législation, soit 38 sur 75 Etats de la Francophonie[3].

Par ailleurs, des actions concrètes et des initiatives particulièrement intéressantes émergent notamment en Afrique (Union africaine et Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest - CEDEAO). En 2010, la CEDEAO a adopté un acte additionnel pour la protection des données personnelles en cours de transposition dans ses Etats membres.

2.3.3 Le suivi des activités du T-PD

L'AFAPDP bénéficie depuis 2008 du statut d'observateur au Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD), dite Convention 108.

Pour rappel, en 2009, les principaux travaux du T-PD ont porté sur le projet de recommandation sur la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel dans le cadre du profilage. L'AFAPDP s'était positionnée fortement contre la possibilité de faire du profilage sur les enfants. Ce projet de recommandation a été adopté par le Comité des Ministres du conseil de l'Europe le 23 novembre 2010[4].

En 2010, le T-PD a orienté ses travaux sur de nouveaux sujets de grande importance dont :

- la modernisation de la Convention 108 (du 28 janvier 1981) ;
- la révision de la Recommandation du Conseil de l'Europe sur la protection des données personnelles à des fins d'emploi (du 18 janvier 1989) ;
- la révision de la Recommandation du Conseil de l'Europe visant à réglementer l'utilisation des données personnelles dans le secteur de la police (du 17 septembre 1987) ;
- la possibilité de mettre en place un mécanisme d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention 108 et de son protocole.

L'AFAPDP a participé à deux des trois réunions organisées cette année et prévoit de participer à la session plénière prévue du 29 novembre au 2 décembre 2011. L'AFAPDP a également participé à la consultation publique organisée sous la forme d'un questionnaire

[3] http://www.francophonie.org/-Etats-et-gouvernements-.html. Le secrétariat général de l'AFAPDP met régulièrement à jour une liste des législations et autorités de protection des données personnelles par régions et pays de la Francophonie, ainsi qu'un annuaire interne des responsables et correspondants des autorités de protection des données francophones.

[4] https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1710937&Site=CM

de janvier à mars 2011 par le Conseil de l'Europe sur la modernisation de la Convention 108. A cette occasion, l'association a remis une contribution conjointe avec l'OIF, dans laquelle il est rappelé :

- que la convention doit conserver une approche universelle : principes de base, approche technologiquement neutre, sensibilisation des Etats tiers à la ratification ;
- qu'il est nécessaire d'approfondir certains droits ou principes en réponse notamment aux mutations technologiques, de définir les responsabilités des acteurs de la protection des données, d'accorder une attention particulière aux jeunes…

L'association a également remis les contributions de quatre autorités francophones (France, Maurice, Sénégal, Suisse), contributions qui ont été saluées par le T-PD. Les contributions des membres de l'AFAPDP, en particulier des autorités des Etats non membres du Conseil de l'Europe, sont considérées comme un apport important pour les membres du T-PD.

Le processus de consultation et de compilation des contributions est toujours en cours. Un premier rapport a été publié en juin 2011[5] et une étape supplémentaire doit être franchie lors de la prochaine session plénière du comité.

2.3.4 Le groupe francophone de réflexion sur l'établissement d'un instrument international

Créé en juillet 2009 par la signature d'un protocole d'accord entre l'AFAPDP et l'OIF, le Groupe francophone de réflexion sur l'établissement d'un instrument international (GFR2I) est composé du président de l'AFAPDP, d'un représentant de l'autorité belge et de l'autorité sénégalaise.

Or, depuis sa création en juillet 2009, les choses ont considérablement évolué sur la scène internationale de la protection des données personnelles. Ces nouveaux éléments doivent aujourd'hui être pris en compte pour produire une contribution efficace, réaliste et concrète à la problématique de l'instrument international.

En effet, depuis la signature du protocole 2009, la conférence internationale a adopté les « *Standards de Madrid* » en novembre 2009. En outre, la Convention 108 est en cours de modernisation et s'ouvre à la ratification par des pays n'appartenant pas au Conseil de l'Europe. D'autres initiatives sont également à prendre en compte et notamment la révision de la Directive européenne, des lignes directrices de l'OCDE, la ligne directrice et l'acte additionnel de la CÉDÉAO.

Dans ce contexte particulier, l'AFAPDP a ainsi pu tenir une réunion à Dakar en septembre 2011 pour présenter les travaux récents sur les principaux textes internationaux en matière de protection des données personnelles (Convention 108, Directive européenne, CÉDÉAO, OCDE, APEC).

Compte tenu des différents textes internationaux existants, pour certains en cours de révision, il semble important de réfléchir à la redéfinition du mandat et de la composition de

[5] http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/dataprotection/TPD_documents/T-PD-BUR_2011_10_fr.pdf

ce groupe. L'AFAPDP pourrait notamment envisager de travailler sur la modernisation du canevas législatif francophone, rédigé en 2006 par la CNIL.

2.3.5 La relance de la publication de la lettre d'information

La publication de la lettre d'information de l'AFAPDP était interrompue depuis novembre 2009. Or, l'un des objectifs statutaires de l'AFAPDP est de « *recueillir, conserver et diffuser des informations relatives aux autorités en charge de la protection des données personnelles et à leurs travaux ainsi que […] contribuer au réseau d'information et de concertation développé par la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'homme de l'OIF dans le cadre du dispositif d'observation et d'évaluation permanente prévu par le chapitre 5 de la Déclaration de Bamako* ».

Aussi, la publication d'une lettre d'information participe à la réalisation de cet objectif en :

- maintenant un lien périodique entre les membres (recommandation des membres eux-mêmes) et favorisant l'interconnaissance entre les membres ;
- offrant une tribune aux autorités qui souhaitent faire part de leurs réalisations les plus récentes ;
- informant sur l'actualité non seulement du réseau francophone des autorités de protection des données mais aussi des réseaux francophones des droits de l'homme et de l'OIF.

En 2011, deux lettres d'information ont été publiées, en avril et en juillet, et diffusées à l'ensemble du réseau de l'AFAPDP (autorités, correspondants francophones, organisations régionales concernées). Une troisième lettre devrait être préparée pour la fin de l'année 2011.

Il faut mentionner une autre action de communication réalisé en 2011 par le secrétariat général : la réalisation d'une plaquette de présentation de l'association. A l'avenir, il serait souhaitable de développer d'autres outils (recommandation vive des membres de l'assemblée générale pour assurer une présence de l'AFAPDP sur Internet, à travers un blog ou un site internet).

2.3.6 Le partenariat avec les réseaux institutionnels et l'OIF

Conclusion du partenariat sur les droits de l'enfant

L'AFAPDP a participé en 2009 à la mise en œuvre d'un vaste programme d'actions réunissant en lien avec tous les réseaux institutionnels[6] de la Francophonie. Ce programme a été initié par l'OIF à l'occasion du 20ème anniversaire de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant du 20 novembre 1989.

Dans le cadre de ce partenariat, l'AFAPDP a été représentée par M. Jacques Saint-Laurent, son président de 2007 à 2010, à un symposium sur les droits de l'enfant à Tunis (novembre 2009) et à un symposium sur les droits des enfants organisé à Moncton au Nouveau-Brunswick au Canada (septembre 2010).

En 2010, l'AFAPDP avait pour objectif de créer du matériel pédagogique destiné aux enfants (et aux enseignants) afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques sur Internet : 20 000 dépliants et autant de marque-page, ainsi que 1 000 affiches ont été imprimés.

Ce matériel a été diffusé à partir de 2011 par l'intermédiaire du réseau de l'AFAPDP et celui de l'OIF, notamment à travers ses Centres de Lecture et d'Action Culturelle (CLAC).

Certains membres de l'AFAPDP ont utilisé ces documents dans leurs pays pour promouvoir la protection des renseignements personnels chez les jeunes. Ainsi, La Commission d'accès à l'information (CAI) du Québec a, par exemple, choisi de diffuser ce matériel dans ses commissions scolaires. Elle y a également fait référence dans le cadre de son rapport quinquennal remis à l'Assemblée nationale afin de sensibiliser les parlementaires au besoin impératif d'aider les jeunes à protéger leur vie privée.

Une partie de ces documents a été acheminée à Dakar pour distribution lors du rassemblement des membres du réseau francophone des commissaires à la protection des données. Une partie importante de ces documents reste à la disposition des autorités francophones sur demande, comme précisé dans la lettre d'information publiée en avril 2011.

[6] L'OIF coopère actuellement avec 15 réseaux institutionnels de la Francophonie, qui sont des associations regroupant les institutions de compétences similaires des pays francophones, les réseaux constituent des espaces d'échanges d'expériences entre professionnels évoluant dans le même domaine d'activités. Parmi ces quinze réseaux, l'on peut citer notamment la Conférence internationale des Barreaux de tradition juridique commune (CIB), l'Association des Institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français (AISCCUF), l'Association des Cours constitutionnelles ayant en partage l'usage du français (ACCPUF), l'Association des Hautes Juridictions de cassation des pays ayant en partage l'usage du français (AHJUCAF), l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie (AOMF), l'Association francophone des Commissions nationales de promotion et de protection des droits de l'Homme (AFCNDH), l'assemblée constitutive de l'Union des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires francophones (UCESIF), ou encore le Réseau francophone des régulateurs des médias (REFRAM).

Mise en place d'un partenariat sur la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)

La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), notion globale qui vise à prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de l'activité des entreprises, est un thème qui fait l'objet de débats nombreux au niveau international.

Mobilisée au service du développement durable et de la solidarité ainsi que d'une plus grande gouvernance démocratique au sein de l'espace francophone, l'OIF s'est naturellement saisie des défis politiques, juridiques et économiques de la RSE et a souhaité associer les réseaux institutionnels francophones aux réflexions menées sur cette thématique.

Pour l'AFAPDP, cette large consultation est une opportunité sans précédent pour mettre en avant les dernières avancées en matière de RSE en matière de protection des données personnelles et de la vie privée (développement du principe de responsabilité ou « accountability », de prise en compte de la vie privée dès la conception ou « privacy by design », du concept délégué à la protection des données, des codes de conduite des entreprises, …).

Concrètement, la participation de l'AFAPDP a consisté à :

- Répondre à une première consultation[7] des réseaux en mai (questionnaire) pour présenter l'expérience des autorités de protection des données sur le terrain de la RSE et afin d'envisager une publication et des actions de sensibilisation sur ce sujet (juin 2011) ;
- Préparer une contribution du président de l'AFAPDP en vue de la publication par l'OIF d'un document d'information sur la contribution francophone aux enjeux de la RSE intitulé « Les droits de l'homme au cœur de la RSE » (à paraître à la fin de l'année 2011) ;
- Organiser lors de sa conférence annuelle une session consacrée au thème de la RSE et présenter en particulier deux instruments juridiques qui viennent illustrer l'investissement concret des autorités sur ce sujet : le principe de « l'accountability » et les Règles Contraignantes d'Entreprises (octobre 2011).

Le lancement d'un partenariat stratégique OIF/réseaux institutionnels

L'OIF a lancé en 2011 une réflexion sur les modalités appropriées pour affirmer la place des réseaux institutionnels francophones au sein de la Francophonie institutionnelle, en prenant exemple sur le partenariat stratégique OIF/OING. Ce partenariat consisterait par exemple à :

- Convoquer une conférence à caractère consultatif composée d'associations « accréditées » ;
- Etablir un programme d'action pluriannuel commun aux membres du réseau ;
- Mettre en place un mécanisme de concertation systématique entre l'OIF et les réseaux institutionnels.

[7] L'OIF a ainsi sollicité le bureau de l'AFAPDP fin mai 2011 pour une consultation. Compte tenu du court délai, le bureau n'a pu solliciter l'ensemble des membres de l'AFAPDP.

Dans le cadre de ces rencontres entre réseaux francophones, il convient de relever que Jean Chartier a assisté en août 2011, aux côtés de M. Hugo Sada, Délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'OIF, à la création du Réseau des compétences électorales francophones (RECEF), un regroupement international des administrateurs d'élections de l'espace francophone qui veulent favoriser des scrutins libres, fiables et transparents. Compte tenu de l'importance de la question des données personnelles dans les processus électoraux, l'AFAPDP et le RECEF auront dans le futur l'occasion de joindre leurs forces.